



Villes et Villages Fleuris

LE LABEL NATIONAL DE LA QUALITÉ DE VIE

Valoriser le cadre de vie





Villes et Villages Fleuris

LE LABEL NATIONAL DE LA QUALITÉ DE VIE

UNE RECONNAISSANCE NATIONALE

Depuis plus de 60 ans, le label « Villes et Villages Fleuris » récompense l'engagement des collectivités en faveur de l'amélioration du cadre de vie. Il prend en compte la place accordée au végétal dans l'aménagement des espaces publics, la préservation des ressources naturelles et de la biodiversité, la valorisation du patrimoine botanique français, la reconquête des cœurs de ville, l'attractivité touristique et l'implication du citoyen au cœur des projets.

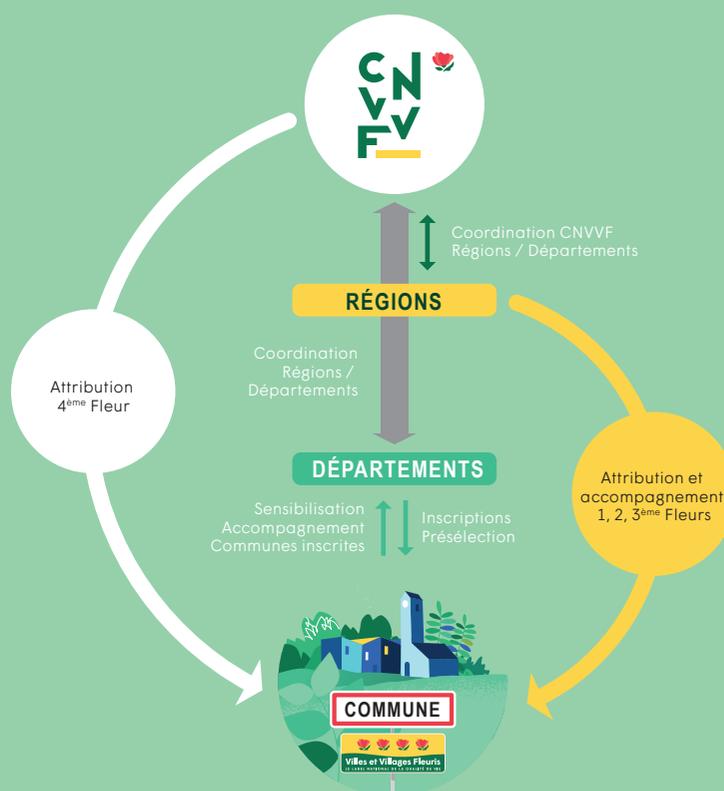


Au-delà de cette reconnaissance nationale, le label permet un accompagnement aux communes qui souhaitent perfectionner leur cadre de vie tout en préservant l'identité de leur territoire.

UNE ORGANISATION PARTAGÉE

La labellisation s'effectue à différents niveaux :

- > Les communes s'inscrivent auprès de l'organisme départemental en charge du label.
- > Les organismes départementaux sélectionnent les communes susceptibles d'être labellisées et les accompagnent pour se perfectionner.
- > Les organismes régionaux en charge du label attribuent les 1^{ère}, 2^{ème} et 3^{ème} Fleurs et proposent les communes susceptibles d'être labellisées « 4 Fleurs » au Conseil National des Villes et Villages Fleuris (CNVVF).
- > Le CNVVF coordonne le processus global de labellisation et attribue la 4^{ème} Fleur ainsi que les différents prix nationaux.



Les régions et les départements ont la possibilité de s'accorder sur les modalités d'organisation et d'attribution des trois premiers niveaux du label.

LES CRITÈRES D'ÉVALUATION

- > Organisation de la visite du jury
- > Mise en œuvre du projet municipal
- > Animation et promotion de la démarche
- > Patrimoine végétal et fleurissement
- > Gestion environnementale
- > Qualité de l'espace public
- > Pertinence des aménagements en fonction des lieux



LES PRIX DÉCERNÉS

- > Fleur d'Or
- > Label « Département Fleuri »
- > Prix de l'attractivité touristique
- > Prix de l'arbre
- > Prix de l'action éducative et pédagogique
- > Prix de la mise en valeur du patrimoine
- > Prix du fleurissement des jardins familiaux collectifs
- > Prix de la diversité végétale

LE LABEL EN CHIFFRES

Près d'**1/3**
des communes françaises
sont mobilisées pour accéder
au label

Près de **4500**
communes sont labellisées
de 1 à 4 Fleurs

Près de **270**
communes sont labellisées
« 4 Fleurs »

Près de **2000**
membres du jury sillonnent
la France chaque année





Le Conseil National des Villes et Villages Fleuris

Le CNVVF est une association loi 1901 qui veille à l'organisation et au respect de la charte de qualité des « Villes et Villages Fleuris », le label national de la qualité de vie. Il assure son développement et sa promotion au niveau national, en lien avec les régions et les départements, et accompagne les communes dans la valorisation de leur identité paysagère.

Le conseil d'administration est composé de représentants des ministères de l'agriculture et de l'alimentation, de la culture et de la communication, de la transition écologique et solidaire ainsi que des professionnels du tourisme, du paysage et de l'horticulture, des collectivités locales et territoriales.





LES COMMUNES ADHÉRENTES

Les communes adhérentes portent la démarche du label et participent à sa gouvernance. Elles bénéficient d'une communication à l'échelle nationale et d'un accompagnement personnalisé à la demande : visites-conseil, expertises, formations, etc.

LES OUTILS DE COMMUNICATION

- > Site internet grand public
- > Extranet réservé aux communes labellisées
- > Extranet réservé aux organismes régionaux et départementaux
- > Réseaux sociaux : Facebook, Twitter, Instagram, LinkedIn
- > Formation en ligne
- > Webinaires
- > Actualités du label (newsletters)
- > Documentation : grille d'évaluation, règlement national, bulletin d'adhésion, guide aux communes, guide à l'usage des membres du jury...
- > Kits de communication (affiches, kakémonos, cartes postales, publications réseaux sociaux)
- > Editions thématiques
- > Clip de présentation du label
- > Film pédagogique sur les critères d'évaluation

